NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.1/387 29 juillet 2009

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

## COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

Cent quatrième session Genève, 19-21 octobre 2009

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CENT QUATRIÈME SESSION<sup>1, 2</sup>

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 19 octobre 2009, à 10 heures

#### I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Adoption du rapport sur la cent troisième session.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par souci d'économie, les représentants sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la session, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (http://www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html). À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (<u>roadtransport@unece.org</u>) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3<sup>e</sup> étage, Palais des Nations).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<a href="http://www.unece.org/trans/registfr.html">http://www.unece.org/trans/registfr.html</a>) et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (<a href="mailto:roadtransport@unece.org">roadtransport@unece.org</a>), soit par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants pourront obtenir un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations ou pour toute autre information utile, se rendre sur le site <a href="http://www.unece.org/meetings/practical.htm">http://www.unece.org/meetings/practical.htm</a>.

- page 2
- 3. Activités et faits nouveaux présentant un intérêt pour le Groupe de travail:
  - a) Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires;
  - b) Organisations internationales;
  - c) Délégations nationales.
- 4. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR):
  - a) Mise en œuvre du tachygraphe numérique.
- 5. Infrastructure des transports routiers:
  - a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR):
    - i) État des précédents amendements à l'AGR;
    - ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'AGR.
  - b) Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM).
- 6. Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations:
  - a) Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS);
  - b) Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises;
  - c) Examen des questions concernant la facilitation du transport routier international:
    - i) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte);
    - ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE dans le domaine du transport routier et application desdits instruments;
    - iii) Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique.
- 7. Projet de programme de travail pour la période 2010-2014.
- 8. Questions diverses.
- 9. Dates de la prochaine session.
- 10. Adoption de décisions.

## II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

## Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/SC.1/387

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est son adoption.

### Point 2. Adoption du rapport sur la cent troisième session

Documents: ECE/TRANS/SC.1/386 et Add.1

2. Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa cent troisième session, établi par le secrétariat sur la base de la liste de décisions adoptées durant cette session.

### Point 3. Activités et faits nouveaux présentant un intérêt pour le Groupe de travail

a) Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires

Document: ECE/TRANS/206

3. Le secrétariat informera le Groupe de travail des recommandations et des demandes formulées par le Comité des transports intérieurs à sa soixante et onzième session (24-26 février 2009), ainsi que des décisions prises par celui-ci à cette occasion, en rapport avec les activités du SC.1 ou ayant une incidence sur celles-ci.

### b) Organisations internationales

4. Les représentants des organisations internationales participant à la session sont invités à informer le Groupe de travail de leurs activités présentant un intérêt pour celui-ci et à communiquer au secrétariat un résumé succinct de leurs interventions. Le secrétariat apprécierait fortement de recevoir les résumés, par écrit, au moins une semaine avant le début de la session.

### c) Délégations nationales

5. Les délégations participantes sont invitées à donner des renseignements sur les faits nouveaux intervenus au niveau national dans le domaine du transport routier depuis la précédente session du Groupe de travail et à communiquer au secrétariat un résumé succinct de leurs interventions. Le secrétariat apprécierait fortement de recevoir les résumés, par écrit, au moins une semaine avant le début de la session.

# Point 4. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)

6. Le secrétariat informera le Groupe de travail des tout derniers développements intervenus, notamment la réponse reçue du Bureau des affaires juridiques au sujet de la mise en œuvre de l'AETR, ainsi que de la procédure d'entrée en vigueur des amendements. La Commission européenne devrait fournir des renseignements spécifiques sur une proposition visant à adapter

ECE/TRANS/SC.1/387 page 4

l'annexe 1B du Règlement (CEE) 3821/85 à l'évolution technique, afin d'améliorer et de promouvoir le tachygraphe numérique, qui, une fois adopté, aura des répercussions directes sur l'AETR. Le Groupe de travail devrait également examiner des questions concernant l'éventuelle ouverture de l'AETR à des États non membres de la CEE ou étudier le meilleur moyen de diffuser les principes visés par l'Accord.

## a) Mise en œuvre du tachygraphe numérique

Documents: ECE/TRANS/SC.1/2009/1, ECE/TRANS/SC.1/AC.6/8, ECE/TRANS/SC.1/2006/9

- 7. Le Groupe de travail sera informé des conclusions des réunions du Groupe spécial d'experts tenues sur le sujet le 2 décembre 2008 et le 27 février 2009 à Genève. Il souhaitera sans doute examiner les progrès accomplis et procéder à l'échange de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre du tachygraphe numérique.
- 8. Le secrétariat organisera, avec le soutien de la CORTE, une réunion spéciale consacrée à la question, le 22 octobre 2009, juste avant ou juste après la session du SC.1. La réunion se tiendra en anglais uniquement et il est à espérer vivement que les Parties contractantes, notamment celles faisant partie de l'UE, fassent en sorte que leurs représentants y participent.

## Point 5. Infrastructure des transports routiers

a) Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Document: ECE/TRANS/SC.1/384

- 9. Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner des questions relatives à l'AGR.
  - i) État des précédents amendements à l'AGR
- 10. Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat de l'état des amendements à l'AGR, adoptés par le SC.1 à ses sessions précédentes.
  - ii) Examen de nouvelles propositions d'amendements à l'AGR

Documents: ECE/TRANS/SC.1/2009/2, ECE/TRANS/SC.1/2009/3, TRANS/SC.1/2005/5

11. À sa centième session, le SC.1 a examiné les éventuels amendements à l'annexe II de l'AGR qui pourraient être incorporés dans les dispositions de l'Accord relatives à l'évaluation de l'impact de la sécurité routière en ce qui concerne les routes, à l'instar de ce qui existe déjà pour l'environnement. Compte tenu du fait que le Parlement européen et que le Conseil de l'Union européenne (UE) travaillent déjà sur la question, le SC.1 a décidé de reporter les débats sur l'inspection de la sécurité des routes et l'éventuelle incorporation de nouvelles dispositions dans l'AGR. La Directive 2008/96/CE concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières a été approuvée le 19 novembre 2008 et les États membres de l'UE doivent faire entrer en vigueur les lois, les réglementations et les dispositions administratives nécessaires pour se mettre en conformité avec cette directive au plus tard le 19 décembre 2010. Vingt des États membres de l'UE sont également parties contractantes à l'AGR; le SC.1 souhaitera donc peut-être commencer à réexaminer les propositions d'amendement.

- 12. Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi examiner une nouvelle proposition d'amendement à l'annexe I de l'AGR, communiquée par le Gouvernement turc.
  - b) Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Document: ECE/TRANS/SC.1/2009/4

- 13. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés depuis sa dernière session pour ce qui est de la mise en œuvre de ce projet.
- Point 6. Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations
  - a) Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS)

Document: ECE/TRANS/SC.1/2008/4

- 14. Le Groupe de travail souhaitera sans doute poursuivre l'examen de la proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier de voyageurs par autobus et autocar soumis par l'Union internationale des transports routiers (IRU), comme décidé à la cent troisième session.
  - b) Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises

Documents: ECE/TRANS/2009/10, ECE/TRANS/2009/9, ECE/TRANS/SC.1/2009/5

- 15. À sa soixante et onzième session, le Comité des transports intérieurs (CTI) a examiné le document ECE/TRANS/2009/10, qui fait le point sur les conventions des Nations Unies existantes en ce qui concerne la facilitation du transit, et le document ECE/TRANS/2009/9, soumis par le Gouvernement turc, concernant les restrictions contingentaires s'appliquant au transport routier international de marchandises. Le Comité a prié le secrétariat de contrôler de manière approfondie les progrès relatifs à la question du transit, de même que d'examiner les moyens de favoriser davantage le transport international, et d'en informer régulièrement le SC.1 et le CTI en conséquence. Pour faciliter cette entreprise, l'Union internationale des transports routiers (IRU) a élaboré un document sur l'état actuel des systèmes de quotas autorisés pour le transit du transport routier dans la région de la CEE-ONU, qu'elle soumet à l'examen du Groupe de travail.
  - c) Examen des questions concernant la facilitation du transport routier international
    - i) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte)

Document: ECE/TRANS/SC.1/2009/6

16. Le Groupe de travail sera informé par le Conseil des bureaux des faits nouveaux concernant la Carte internationale d'assurance automobile intervenus depuis sa précédente session.

ii) Adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE dans le domaine du transport routier et application desdits instruments

Document: ECE/TRANS/SC.1/2009/7

- 17. Le secrétariat fournira au Groupe de travail des informations sur l'état des adhésions aux instruments juridiques de la CEE dans le domaine du transport routier depuis la dernière session. À la suite de la demande que le CTI a adressée à ses organes subsidiaires, le SC.1 souhaitera peut-être envisager d'analyser et de continuer d'améliorer les mécanismes de suivi de l'application de leurs instruments juridiques respectifs en 2009.
  - iii) Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique
- 18. Le Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) a été ratifié par deux pays. Trois ratifications supplémentaires sont nécessaires aux fins de son entrée en vigueur. Le Groupe de travail souhaitera peut-être encourager vivement les Parties contractantes à la CMR à ratifier le Protocole.

## Point 7. Projet de programme de travail pour la période 2010-2014

Document: ECE/TRANS/SC.1/2009/8

19. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et adopter son programme de travail pour la période 2010-2014, afin de le soumettre, pour approbation, au Comité des transports intérieurs à sa soixante-douzième session en 2010.

### **Point 8.** Questions diverses

- 20. Étant donné que la sécurité est un sujet relevant également du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1), le Groupe de travail souhaitera peut-être réfléchir au meilleur moyen d'instaurer des synergies avec le WP.1, notamment par l'organisation d'une réunion commune en 2010.
- 21. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

### Point 9. Dates de la prochaine session

22. Le Groupe de travail sera informé que les dates du 18 au 20 octobre 2010 ont été retenues à titre provisoire pour sa cent cinquième session en 2010. Les délégations souhaitant soumettre des propositions pour cette session sont invitées à le faire avant le 20 juillet 2010, afin que le secrétariat puisse traiter les documents conformément aux procédures internes.

## Point 10. Adoption de décisions

23. Le Groupe de travail adoptera une brève liste des décisions prises à sa cent quatrième session, sur la base de laquelle le secrétariat rédigera le rapport final.

# III. CALENDRIER PROVISOIRE

Calendrier préliminaire	
Lundi 19 octobre 2009	Points 1 à 4
Mardi 20 octobre 2009	Point 5
Mercredi 21 octobre 2009	Points 6 à 10

----